

Produits	Où les apporter
PILES ET AMPOULES	
Pile, accumulateur, lampe basse consommation	Point de collecte chez les vendeurs et distributeurs
Ampoule classique et lampe halogène	Avec les ordures ménagères, surtout pas dans le bac dédié au verre
NETTOYAGE	
Eau de Javel, produits ménagers	Dans le bac de collecte des emballages. Attention, les bidons doivent être vides.
EQUIPEMENT DE LA MAISON ET JARDINAGE	
Produits contenant des pesticides, fongicides ou herbicides	Déchetterie (compostage pour les déchets verts si vous avez un jardin)
MULTIMEDIA	
Ordinateurs / imprimantes	Déchetterie, magasins distributeurs
Cartouche d'encre	Magasins distributeurs
CD rom	Dans la poubelle classique, avec les ordures ménagères
EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS	
Lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur	A apporter dans les points de vente ou en déchetterie
VOITURE	
Huile de vidange, batterie de voiture, pneu, véhicule, hors d'usage	Déchetterie. Certains garagistes et distributeurs automobiles peuvent également les accepter.
MATERIAUX DE TRAVAUX ET DE FINITION	
Matériaux souillés, moquettes anciennes, chutes, emballages souillés, faux plafonds, couvertures... Les décapants, peintures à l'huile, acrylique et solvants	Déchetterie



Les déchetteries à votre disposition sur l'agglomération paloise :

- > A Pau : Zone Indusnor (05 59 84 42 46)
- > A Lescar : rue d'Arsonval (05 59 32 04 99)
- > A Jurançon : ZAC vert galant (05 59 06 85 76)
- > A Bizanos : chemin Cambets (05 59 98 83 41)



Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie

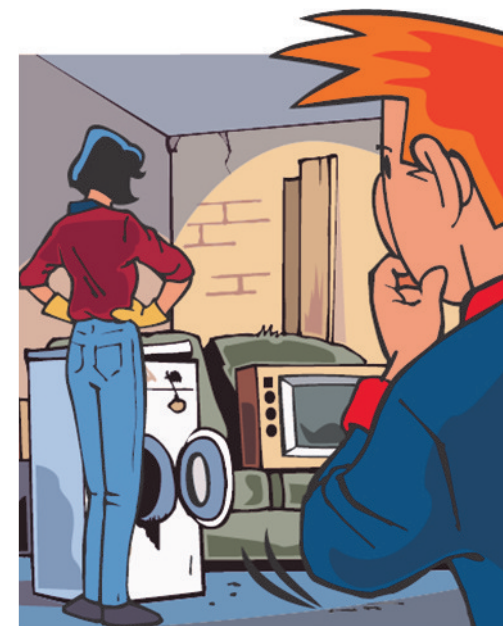
**Du lundi au samedi :
de 10h à 18h30**
**Dimanche et jours fériés :
de 10h à 14h**

Communauté d'agglomération
Pau Pyrénées
Service collecte des déchets
Tél. 0820 064 064



La gestion
des déchets et
des encombrants

*Adoptez les gestes qui sauvent,
ayez les bons réflexes
et pariez sur l'environnement !*



Siège social : 05 59 02 22 88
Point relais Ayguette : 05 59 72 00 76
Point relais Fleurs : 05 59 02 85 85
Point relais Hameau : 05 59 02 92 92

Les déchets



Chacun d'entre nous produit **590 kg de déchets par an (2 fois plus qu'en 1970 !)**. Les volumes sont de plus en plus importants. Les réduire, les récupérer, les trier, les valoriser, les éliminer, est devenu une priorité pour tous les acteurs (industriels, collectivités, particuliers, associations, etc.). **Agir au quotidien pour réduire les déchets est urgent et indispensable.**

Alors lancez-vous :

Alors lancez-vous :

- Achetez autrement, privilégiez les appareils de classe A++ et préférez les formats d'emballage XXL ...;
- Achetez et vendez d'occasion ;
- Triez vos déchets et respectez les consignes, aller à la déchetterie pour les déchets dangereux, les encombrants et les déchets verts.

Des déchets encombrants,

appareils ménagers en particulier, nous envahissent de plus en plus. La production de biens d'équipements ne cesse d'augmenter alors pour éviter que les déchets ne nous envahissent :



- Privilégions l'achat de biens d'équipements durables et réparables ;
- L'achat de produits éco-labellisés « NF environnement » ou éco-label européen.

Ainsi les quantités et la nocivité dégagées par ce type de déchets diminueront.

Stop aux dépôts sauvages

Depuis la loi du 15 juillet 1975, il est interdit de se débarrasser de ses déchets encombrants :

- **Sur un trottoir, dans la rue,**
- **Dans un jardin,**
- **Au pied de votre immeuble ou dans le hall,**
- **Au coin d'un bois ou dans une rivière.**



Comment s'en débarrasser ?

Plusieurs possibilités :

- **Apportez vos encombrants en déchetterie, c'est gratuit et ouvert 7j/7** : la solution de gestion la plus efficace et la plus rapide .
- **Contactez aussi la CDA au 0820 064 064** et prenez rendez-vous pour l'enlèvement.
- **Faites reprendre gratuitement** l'ancien appareil lors de l'achat d'un neuf (retour magasin / reprise lors de la livraison).
- **Cédez gracieusement à des associations caritatives** (Emmaüs, Saint Vincent de Paul, ...) si l'équipement est de bonne qualité et en état de marche, .

Les associations

ou entreprises d'insertion

Qui sont-elles ? Elles sont plus ou moins connues au niveau national (Emmaüs, ...) ou au niveau local (Béarn solidarité, ...) et ont toutes le même objectif : **concilier protection de l'environnement et réinsertion sociale.**

En France, plus de 8 000 personnes sont employées dans ces activités de recyclage et de réemploi et de nombreux autres emplois pourraient être créés avec plus de civisme.

Que font-elles ?

Elles **recupèrent gratuitement** les objets **réparables ou réutilisables** directement auprès des distributeurs, ou en lien avec les collectivités ou les bailleurs. Les objets sont soit **remis en état** soit **démantelés** dans le respect des réglementations sur la protection de l'environnement pour réemployer des pièces



ou valoriser les résidus (métaux ferreux, non ferreux, bois...). Les objets ou appareils sont ensuite mis en vente à des prix bas, voire donnés à des familles en grande difficulté. Leur objectif est double : participer à la protection de l'environnement et réintégrer par le travail des personnes qui avaient perdu le lien social.

Emmaüs **05 59 81 17 82**

